



G A B O N

DISCOURS

De

S.E.M. Pierre Claver MAGANGA MOUSSAVOU

**MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE LA REFONDATION
DES DROITS HUMAINS
CHARGE DES MISSIONS**

**1^{ère} SESSION
DU
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

GENEVE, LE 19 JUIN 2006

Monsieur le Président du Conseil des Droits de l'homme

Madame le Haut Commissaire,

Excellences

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président,

Je voudrais avant tout, au nom des plus hautes autorités gabonaises, de la délégation que je conduis et en mon nom propre, vous adresser nos sincères et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de la 1^{ère} session du Conseil des Droits de l'homme.

Cette élection honore votre pays, le Mexique. Nos félicitations s'adressent également à tous les membres de votre bureau.

Mon pays le Gabon, s'honore également d'avoir été élu membre de ce Conseil.

Aujourd'hui, une nouvelle ère se dessine. La Communauté Internationale a décidé de remplacer la Commission des Droits de l'homme par le Conseil des Droits de l'homme.

Tout d'abord, je voudrais ici rappeler le travail accompli par la commission des Droits de l'homme. Je loue l'œuvre accomplie depuis un demi-siècle par la Commission des Droits de l'homme.

Je sais que celle-ci, lors de chacune de ses sessions, n'a eu de cesse de dénoncer les violations des Droits de l'homme et cela sans complaisance.

Le 15 mars 2006, la communauté internationale décidait de créer le Conseil des Droits de l'homme par sa résolution 60/251 en remplacement de la Commission des Droits de l'homme.

La création d'un Conseil des Droits de l'homme est une occasion historique pour la communauté internationale d'améliorer la protection et la promotion des libertés des peuples à travers le monde. Les tâches qui seront les siennes sont définies clairement.

La situation internationale est particulièrement difficile en ce moment dans le monde. Aussi, elle requiert une attention soutenue. La recherche de la paix devrait rester une préoccupation majeure dans l'esprit de la Communauté Internationale et du nouveau Conseil des Droits de l'homme.

Les dimensions contemporaines des Droits de l'homme sont celles qui appartiennent en propre à la nature humaine sans lesquels on ne peut vivre en tant qu'être humain.

Les Droits de l'homme nous permettent de développer et d'utiliser pleinement nos qualités, notre intelligence, nos talents et notre conscience et satisfaire nos aspirations spirituelles. Ils reposent sur l'exigence la plus affirmée de l'homme de voir respecter et protéger la dignité et la valeur inhérente de chaque personne.